

Un habitant a une idée qui puisse bénéficier à son quartier et à ses habitants.
Il en fait part au COJEP via une **fiche-idée** ou lors d'une **rencontre**.

IDEE

L'idée rentre-t-elle dans le cadre du FPH ?

L'habitant est-il prêt à être un véritable acteur de son projet ?

ACCOMPAGNEMENT

1 - REFLEXION

Le porteur précise son idée.
quoi ? pourquoi ? comment ? où ? quand ? ...

2 - PROJECTION

Le porteur réalise les démarches nécessaires.
recherche d'informations, prise de contact, devis...

Ces étapes permettent de concrétiser l'idée, et d'en faire un projet.

PROJET

Ce projet est présenté au Comité d'Attribution, qui va l'enrichir et le valider.

COMITÉ D'ATTRIBUTION

Le projet est validé, reste à le réaliser.

ACCOMPAGNEMENT

3 – CONCRETISATION

Les fonds sont débloqués. C'est le moment de concrétiser le projet.
réservations, locations, achats, communication,...

Le projet est concrétisé.

BILAN

Le porteur réalise le bilan de l'action.